



## DECISION DU MAIRE

PRISE LE 15 NOV. 2024

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA  
DELIBERATION DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024

Service Ressources Humaines  
TR/KMC

2024-n°317

---

### OBJET : Formation Certificat individuel « Certibiocide Nuisibles »

---

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** la délibération n°2024-02-01/06 du 1<sup>er</sup> février 2024 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

**CONSIDERANT** la nécessité de faire bénéficier 2 agents des services techniques de la ville d'une formation afin d'obtenir le certificat individuel « Certibiocide Nuisibles »,

**CONSIDERANT** l'offre présentée par l'organisme de formation ISTAV, 85 avenue Pasteur, 93260 LES LILAS.

### DECIDE

**Article 1 :** La signature d'une convention de formation concernant une formation Certificat individuel « Certibiocide Nuisibles », d'une durée de 3 jours, du 10 au 12 décembre 2024, au sein de la ville des Lilas, pour 2 agents des services techniques, avec l'organisme de formation ISTAV, 85 avenue Pasteur, 93260 LES LILAS, pour un coût total de 1 080 euros.

**Article 2 :** Les autres prescriptions contractuelles sont mentionnées dans la convention jointe à la présente décision.

Le Maire  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 15 NOV. 2024

Mis en ligne et/ou notifié le : 15 NOV. 2024

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 15 NOV. 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20241115-RH2024DEC317-BF  
Date de réception préfecture : 15/11/2024